



SANTÉ > ANIMAL > ÉLEVAGE > CONSOMMATEUR



RefA²vi

Outil de suivi des utilisations d'antibiotiques en élevages avicoles

La France qui est l'un des plus importants pays d'élevage, représente le premier marché européen de médicament vétérinaire, dans lequel les antibiotiques constituent la classe thérapeutique la plus utilisée. Si les antibiotiques sont des intrants médicamenteux nécessaires au contrôle des maladies infectieuses en élevage, leur usage présente un risque d'apparition, d'émergence et de sélection de résistances bactériennes, susceptibles de se disséminer dans l'environnement ou la chaîne alimentaire. Il est aujourd'hui démontré que le risque « antibiorésistance » n'est pas cloisonné entre espèces : la transmission des mécanismes de résistance de bactéries animales à des bactéries humaines, et inversement, est en effet avéré. Le concept « Un monde, une seule santé », repris par l'OIE, souligne par conséquent le caractère indissociable de la santé humaine et vétérinaire dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Dans ce contexte, le plan Ecoantibio2017 mis en place par la DGAL en 2012, vise à la réduction de l'usage des antibiotiques par les productions animales, et encourage une meilleure utilisation des molécules disponibles, afin de ne pas créer et sélectionner inutilement de résistances bactériennes, et limiter leur diffusion dans l'environnement.

Ce plan fixe des objectifs quantitatifs : la réduction de 25 % de l'usage d'antibiotique en 5 ans, et qualitatifs, portant plus particulièrement sur la réduction de l'utilisation d'antibiotiques d'importance critique en médecine humaine : les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération.

A cet enjeu de santé publique, s'ajoute en conséquence, un enjeu économique et médiatique fort pour les filières de production animales. La préservation de l'image de marque des produits issus de l'élevage est primordiale pour leur pérennité.

Les filières avicoles font partie des principales productions animales utilisatrices d'antibiotiques selon le suivi annuel des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France, réalisé par l'ANMV. Bien qu'une diminution de l'exposition des « volailles » semble être observée ces dernières années (diminution de l'indice ALEA (Animal Level of Exposure to Antimicrobials) de 12,3 % ces 5 dernières années, et de 5,4 % entre 2012 et 2013), la réduction des usages et l'amélioration des pratiques d'élevages constituent un enjeu primordial que les filières avicoles doivent relever afin de préserver l'image de marque de leurs produits, ainsi que leur acceptabilité sociale et leur durabilité.

Le récent rapport de l'Anses (2014) sur « l'évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liées aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale », met en avant la nécessité de renforcer les connaissances sur les modalités d'usages des antibiotiques afin de « Mieux comprendre pour mieux agir ». Les usages d'antibiotiques en élevages avicoles peuvent en effet varier fortement en fonction du contexte sanitaire, saisonnier, économiques, de facteurs sociologiques, zootechniques, épidémiologiques et environnementaux etc.



En aviculture, le suivi des ventes d'antibiotiques réalisé par l'ANMV, permet un suivi fiable de l'exposition des «volailles», avec un historique important (depuis 1999). Les données récoltées ne sont cependant pas suffisamment fines pour distinguer l'utilisation par espèces de volailles, maillon de production. De plus, ce système repose sur la collecte des données de vente et non sur l'utilisation réelle des principes actifs. La répartition entre les différentes espèces des spécialités antibiotiques vendues hors AMM est réalisée à partir d'une estimation des laboratoires.

Par ailleurs, quelques enquêtes réalisées en élevages et des outils de suivi, permettent de disposer de données détaillées et fiables sur l'usage des antibiotiques à l'échelle nationale, au cours des années 2000 (de 2001 à 2008). Un état des lieux de l'utilisation des antibiotiques en 2012 en production de poulets et dindes de chair standard a par ailleurs été réalisé par l'Anses, à la demande du CIPC et du CIDEF.

Ces enquêtes sont néanmoins ponctuelles ou sur quelques années, les enquêtes réalisées n'ayant pas été pérennisées dans le temps. Un suivi précis et une comparaison fiables des données dans le temps n'est donc pas possible.

Citons enfin, le dispositif de collecte pérenne mis en place par le SYNALAF. Ce dispositif repose sur un questionnaire envoyé aux organisations de production « label » via les organismes de gestion adhérents au SYNALAF. Il permet d'obtenir chaque trimestre un indicateur de fréquence d'utilisation des antibiotiques : les pourcentages de lots de pintades et poulets traités et non traités par un antibiotique, en distinguant les phases couvoir, démarrage et croissance, et en distinguant également les familles plus critiques des fluoroquinolones, macrolides.

Ce dispositif se caractérise par un très bon taux de participation mais ne concerne pas toutes les modes de production de volailles, et espèces, et reste restreint en termes d'informations récoltées. Les indicateurs préconisés par l'ANMV (nombre de traitement par animal et nombre de jours de traitement par animal) ne sont actuellement pas calculable par ce dispositif.

L'objectif du projet RefA²vi est donc de construire un outil de suivi de l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages avicoles, permettant aux professionnels des filières d'avoir des **références nationales précises et fiables**, exprimées par le biais d'un ou plusieurs indicateurs conformes aux préconisations nationales et européennes. Il s'agit

- **pour les éleveurs** : de situer le niveau d'utilisation des antibiotiques dans leurs élevages et son évolution ;
- **pour les filières** : d'anticiper les situations de crise, l'évolution de la réglementation, de cibler les actions à mener pour faire évoluer les pratiques, et de promouvoir les efforts fournis par la profession auprès des consommateurs.

L'ITAVI est chargé de l'animation et de la mise en œuvre du projet Refa²vi, avec un appui méthodologique de l'Anses et un soutien financier de la DGAL via le plan Ecoantibio2017.

Un Comité Technique constitué de représentants des filières avicoles est chargé du suivi de ce projet. Il a pour rôle de participer à sa construction, valider le protocole d'enquête et les indicateurs élaborés avec l'appui de l'Anses (en se référant notamment au «cahier des charges des systèmes de surveillance de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire» rédigé par l'ANMV).



Nature de l'outil

L'outil repose sur la collecte de données auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs obtenu via un tirage au sort au sein d'une base d'identifiants exhaustive des exploitations avicoles (France métropolitaine).

La collecte de données a été réalisée directement auprès des éleveurs, via un questionnaire d'enquête, envoyé par voie postale. L'anonymat des données collectées auprès des éleveurs est complètement intégré et garanti dans le dispositif mis en œuvre.

L'année 2014 constituait la première année de mise en place du projet RefA²vi, et visait à réaliser un état des lieux des usages pour chacune des espèces de volailles.

Echantillon d'éleveurs enquêtés

Le projet RefA²vi cible une très large population d'espèces de volailles et de maillons de production. Les résultats du présent rapport concernent les éleveurs :

- de poulets de chair, dindes, canards à rôtir, pintades, poules pondeuses, palmipèdes à foie gras (phase d'élevage et de gavage) ;
- pour les maillons « multiplication » (éleveurs d'animaux futurs reproducteurs et reproducteurs), « production » (filières chair, œufs de consommation et palmipèdes à foie gras).

L'unité épidémiologique de l'enquête est le (les) dernier(s) lot(s) élevé(s) au sein de l'élevage enquêté lors de la réception du courrier et du questionnaire.

La collecte de données a lieu sur une année civile complète

Les échantillons d'éleveurs tirés au sort dans chaque base de données ont été répartis au hasard, en 6 sous-groupes. Un envoi de courrier a été réalisé tous les deux mois, de manière à obtenir une représentation de toutes les périodes de l'année.

Information et de contact des éleveurs

Un courrier expliquant le contexte et la nature de l'étude, le caractère anonyme des données collectées, et des indications pratiques pour répondre au questionnaire accompagne l'envoi des questionnaires.

Un courrier d'information générale sur la nature et la conduite de l'étude (lettre explicative + fiche descriptive du protocole) a été envoyé en début d'enquête à l'ensemble des groupements de production dont des éleveurs ont été concernés par le tirage au sort.

Cependant, la liste des éleveurs du groupement inclus dans l'échantillon, n'a pas pu être jointe systématiquement à ce courrier à défaut de pouvoir d'avoir l'information suffisante pour faire le lien entre chaque éleveur et l'organisation de production correspondante.

Par ailleurs, les interprofessions partenaires de RefA²vi ont relayé l'information sur la réalisation de l'enquête via notamment leurs commissions techniques.



En 2014

300 courriers ont été envoyés pour la filière œufs de consommation, 250 courriers pour la filière palmipèdes à foie gras, et 1332 courriers ont été envoyés pour les filières volailles de chair.

	Filière œufs de consommation	Filière palmipèdes à foie gras	Filières volailles de chair
Nombre total de questionnaires exploitables reçus (en février 2015)	48 lots poules pondeuses 15 lots poulettes futures pondeuses 3 lots reproducteurs	31 lots PAG 3 lots canards futurs reproducteurs 85 lots canards gavage	136 lots poulets 33 lots dindes 24 lots canards à rôtir 15 lots pintades 9 lots cailles de chair 3 lots futurs reproducteurs dindes 1 lot futurs reproducteurs poulets 3 lots reproducteurs cailles 3 lots reproducteurs dindes 2 lots reproducteurs poulets

En 2015

L'enquête se poursuit pour consolider les résultats obtenus à ce jour.

- N'hésitez pas à renvoyer le questionnaire si vous avez été sollicité-



Pour toute demande d'information concernant cette étude,
n'hésitez pas à contacter :

Nathalie ROUSSET – ITAVI / Téléphone 02 96 76 00 05 ou Email : rousset@itavi.asso.fr

